



CyrilDechegneConsulting

## **AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST**

**Newsletter**

**N°150**

**13 Novembre 2020**

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)

## **ACTUALITES FINANCES ET BUDGET**

- **Une nouvelle circulaire budgétaire va paraître :**

L'instruction du 28 octobre (qui sera publiée le 15 novembre 2020 sur le site du Ministère), a pour objet de compléter la première instruction pour :

- 1) Compenser les surcoûts des ESMS liés à la gestion de la crise épidémique
- 2) Compenser les pertes de recettes d'hébergement des EHPAD
- 3) Financer les mesures de revalorisation salariales du Ségur pour les EHPAD relevant de la fonction publique hospitalière.

Cette circulaire à paraître

- Apporte une souplesse en proposant de laisser un délai supplémentaire aux ESMS pour le dépôt des BP 2021 prévu au 31 octobre 2020. **Un peu tard non.**
- Rappelle que l'annexe activité au titre de l'année 2021 est à déposer sur la plateforme ImportEPRD au plus tard au 31 janvier 2021. Toutefois, elle précise que les autorités de tarification qui auraient besoin de ce document avant le 1er janvier 2021, peuvent demander ce document par messagerie.

L'instruction indique, là aussi tardivement, que les ESMS avaient un délai supplémentaire pour transmettre les données issues du tableau de bord de la performance à savoir jusqu'au 1er novembre 2020 au lieu du 15 octobre 2020.

L'instruction budgétaire poursuit la compensation des pertes de recettes d'hébergement des EHPAD et des ADJ (accueil de jour) du 1er juin au 10 juillet, date de fin de l'état d'urgence.

**Domage que cette circulaire ne soit pas plus réactive et anticipe les surcoûts jusqu'au 31/12/2020.**

L'instruction invite les ARS à compenser les surcoûts engagés sur la période du 1er mars au 31 août 2020 des ESMS suite à l'enquête d'objectivation de ces surcoûts lancée cet été.

Il est précisé que l'ensemble des surcoûts déclarés donnant lieu à une compensation financière pourront faire l'objet d'une demande de justificatifs de la part des ARS.

**Soyez vigilant et prêts et demandez à vos ARS la prise en compte des surcoûts après le 10 juillet et le 31 août, notamment sur cette seconde vague.**

## ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **L'ANAP propose de nouveaux outils pour faciliter les choix en matière de projets immobiliers**

Ces [outils](#), explique l'Anap, s'adressent aux directeurs d'établissement, responsables techniques, gestionnaires et organismes gestionnaires et ils peuvent servir dans le cadre de la discussion avec les tutelles (ARS et départements).

## ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Lettre du Ministre aux Ehpad**

Rarement, un ministre s'adresse directement à une catégorie de personnels. C'est chose faite avec cette lettre de O.VERAN aux directeurs d'ehpad. Dans ce courrier daté du 3 Novembre, le Ministre rappelle les aides que le Gouvernement met en place. La plupart sont orientés vers les ressources humaines et la pénurie de plus en plus prononcée des personnels en Ehpad.

- **Extrait de l'interview de P. RICORDEAU : directeur général de l'ARS Occitanie**

La situation dans les Ehpad est extrêmement critique ». Un très grand nombre d'Ehpad sont touchés par le Covid dans notre région et beaucoup plus que lors de la première vague. Il y a eu 180 clusters en Ehpad en Occitanie depuis le déconfinement, il en reste encore 125 qui ne sont encore actifs. C'est près de 30 % des 687 clusters signalés sur cette période en Occitanie. Et de prendre en exemple une semaine en Ehpad, à la fin du mois d'octobre : 72 signalements en Occitanie, 818 cas confirmés parmi les résidents, 428 cas confirmés parmi les personnels, 56 résidents en Ehpad hospitalisé et malheureusement 63 décès, dont 22 à l'hôpital.

- **Evaluations externes : Quoi de neuf**

La crise COVID a bouleversé le calendrier de réalisation du nouveau référentiel d'évaluation externe par la HAS.

Ainsi, dorénavant le référentiel est attendu pour septembre 2021. Mais parmi les autres changements à venir, nous pouvons noter :

- Le changement de rythme des évaluations à 5 ans (décret en attente)
- Le cahier des charges, le manuel d'évaluation en attente
- La procédure de réhabilitation de tous les organismes habilités
- Les modalités de publication des évaluations (les rendre accessible au grand public).

**Par conséquent, entre la crise COVID que traversent les établissements, les modifications profondes à venir, il est légitime de se questionner sur les évaluations externes 2021 : ne devons-nous pas attendre 2022 ?**

## ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Récupération de TVA en EHPAD fiscalisés : une évolution de la jurisprudence en cours d'expertise**

« Vous êtes nombreux à nous faire part de vos inquiétudes concernant l'arrêt du Conseil d'Etat « La Forêt » du 7 octobre dernier, relatif à la récupération de TVA pour les EHPAD fiscalisés. Cette nouvelle jurisprudence viendrait remettre en question la doctrine fiscale arrêtée par la décision du Conseil d'Etat du 5 octobre 2016 « Parc de la Touques » sur la théorie d'affectation financière en matière de TVA ».

Relayés par le Synerpa, cette information sera **à suivre** dans les prochaines semaines.

## ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Une circulaire pour mobiliser les moyens RH en EHPAD : Extrait**

« Afin de faire face aux besoins ponctuels en ressources humaines dus à la crise sanitaire... nous vous demandons de mettre en place – si elle n'existe pas encore – une organisation locale en vous appuyant sur le service public de l'emploi qui devra permettre de recenser les besoins de recrutements (par un contact direct avec les employeurs), d'identifier les viviers potentiels pour y répondre et de formaliser les modalités concrètes d'accompagnement vers l'emploi : [emplois directs](#), [alternance](#), contrats aidés (notamment les parcours emplois compétences particulièrement adaptés pour un secteur offrant de nombreuses perspectives professionnelles) ou formations rapides permettant ensuite un accès à l'emploi ».

De même une [plateforme](#) a été mise en place afin de recenser les besoins et les possibilités de renforts dans le cadre de la Covid.

- **Contrats aidés le retour**

D'ici fin 2020, 20 000 parcours emploi compétences (PEC) et 10 000 contrats initiative-emploi (CIE) doivent être conclus avec des jeunes. Une [circulaire](#) détaille les conditions de déploiement de ces contrats aidés. Le secteur social et médico-social doit faire l'objet d'une "attention particulière". Les objectifs pour 2021 sont de 50 000 CIE Jeunes et 60 000 PEC Jeunes. Unique, le taux de prise en charge des contrats par l'État est fixé à 47% du Smic brut par heure travaillée (il s'agit du taux maximum légal).

- **Activité partielle des salariés vulnérables: les nouveaux critères sont parus**

Un décret, publié au [Journal officiel](#) du 11 novembre, fixe les nouveaux critères permettant de déterminer si un salaire présente un risque de développer une forme grave de Covid-19 et peut, de ce fait, demander à être placé en activité partielle.

## ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **50 propositions pour une "culture décomplexée de la mort" en Ehpad**

Dans une [note](#) présentée le 29 octobre, le Cercle Vulnérabilités et société avance 50 propositions pour améliorer l'accompagnement de la fin de vie en Ehpad. Il appelle à faire du secteur médico-social un lieu d'expertise spécifique en la matière.

## AGENDA NATIONAL

**AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON**

**AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE**

**Mis en veille pendant la période de confinement**

Cyril Dechegne Consulting  
**Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD**  
**Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe**

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

[info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr) avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](http://cyrildechegne.fr).